

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 2 mars 2020 à 19h00, à la salle du conseil, au 1245, rue Principale.

Sont présents :
Diane Kirouac, conseillère
Jean-Philippe Bibeau, conseiller
Nicolas Labbé, conseiller
Alexandre Bergeron, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du pro-maire, Monsieur Dominique Poulin. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

Mot du maire

Le pro-maire, Monsieur Dominique Poulin, souhaite la bienvenue à tous. Il profite de cette rencontre pour souhaiter nos plus sincères condoléances à M. Alain St-Pierre pour le décès de sa maman. Il souhaite une bonne semaine de relâche à tous et rappelle que dans la nuit de samedi à dimanche de ne pas oublier d'avancer l'heure. Il souligne également que le 8 mars est la Journée Internationale pour les droits des Femmes.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 février 2020 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 3 février au 2 mars 2020 et du journal des salaires de février 2020 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Adoption du règlement 2020-01 concernant la tarification du Cours d'eau Rivière Desrosiers, branche 169-173-174 ;
6. Offre de service pour la mise à l'étude sur la capacité résiduelle de la station d'épuration des eaux usées ;
7. Application du nouveau règlement provincial concernant les chiens ;
8. EXP – Étude d'infrastructure de la chaussée Rang 6 Petit, Rang 7 Petit, Rang 8 ;
9. Dépôt des états financiers 2019 ;
10. Résolution Programme d'aide à la voirie locale (subvention) ;
11. Demande de nettoyage de cours d'eau Bourgeois/Lefebvre branche Bergeron Hébert ;
12. Cession immobilière dans le cadre de la stabilisation d'un talus sur la rue Principale ;
13. Résolution pour décréter le mois d'Avril Mois de la Jonquille ;
14. Lecture de la correspondance ;
15. Varia ;

16. Période de questions de l'assistance ;
17. Levée de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

2020-35 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller :

Que le varia demeure ouvert;

Que l'ordre du jour du 2 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-36 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère :

Que le procès-verbal du 3 février 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-37 Approbation des comptes du 3 février au 3 mars 2020

ATTENDU QUE le journal des salaires du mois de février et la liste des chèques ont été présentés et qu'une copie a été remise à chacun des conseillers par envoi électronique;

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller :

Et, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, le tout tel que présenté au journal des déboursés, d'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer lesdits comptes :

Registre des chèques # 2419 à # 2451 au montant de 56 122,52\$.
Registre des chèques # 4402 à # 4413 au montant de 16 605,95\$
Registre des prélèvements # 78 à # 91 au montant de 10 250,79\$
Totalisant des dépenses pour le mois de février de 82 979.26\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 2 mars 2020.

Suzanne Crête
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

2020-38 Adoption du règlement 2020-01

Règlement numéro 2020-01
Imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses
reliées aux travaux effectués dans le Cours d'eau Rivière Desrosiers, branche 169-173-174

Attendu que des travaux d'entretien et de ses frais connexes ont été effectués sur le Cours d'eau Rivière Desrosiers, branche 169-173-174 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Albert ;

Attendu que le coût de ces travaux payés par la Municipalité est à la charge des contribuables intéressés, au prorata de la superficie contributive de leurs terrains respectifs ;

Attendu que le règlement numéro 150 adopté par la MRC d'Arthabaska décrète la part contributive des municipalités dans le paiement des dépenses et autres frais reliés aux travaux d'aménagements et d'entretiens des cours d'eau municipaux ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité en date du 03 février 2020 par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller;

En conséquence, sur proposition de Monsieur Alexandre Bergeron conseiller, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2020-01 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, le tarif de compensation pour les travaux effectués sur le Cours d'eau Rivière Desrosiers, branche 169-173-174 est établi au mètre linéaire à chacun des intéressés tel que le tout est plus spécifiquement décrit à l'annexe numéro 1 du présent règlement et ce, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 2020-01.

Article 3

Les soldes impayés à la date d'exigibilité des compensations dues par un intéressé portent intérêt au taux annuel de 12% à compter du moment où les compensations deviennent exigibles.

Article 4

Le présent règlement remplace et abroge toute disposition inconciliable avec celles des présentes.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Albert, ce 2 mars 2020.

Alain St-Pierre
Maire
trésorière

Suzanne Crête,
Directrice générale /Secrétaire-

AVIS DE MOTION : 3 février 2020

ADOPTION : 2 mars 2020

ENTRÉE EN VIGUEUR : 3 mars 2020

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, Suzanne Crête, soussignée, résidente de Saint-Norbert d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le

conseil entre 13 et 16 heures de l'après-midi, le 3^{ème} jour de mars 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^{ème} jour de mars 2020.

Signé _____

ANNEXE 1

Seront et sont par le présent règlement assujettis aux travaux effectués sur le cours d'eau Rivière Desrosiers, branche 169-173-174 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Albert tous les terrains ci-après énumérés en raison de sa superficie contributive attribuée à chacun de ces terrains, avec le nom du contribuable intéressé et le numéro cadastral officiel de chaque terrain.

Objet : Cours d'eau Rivière Desrosiers, branche 169-173-174

Municipalité : Saint-Albert

Acte de répartition : Répartition des frais d'exécution de travaux d'entretien

ACTE DE RÉPARTITION

En répartition de la somme de deux mille six cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-cinq cents (2 691.65\$) pour le Cours d'eau Rivière Desrosiers, branche 169-173-174 entre les intéressés ou leurs successeurs indiqués dans l'acte d'accord à la suite de certains travaux d'entretien dans le cours d'eau en titre, suivant la superficie contributive par mètre linéaire de chacun des lots et propriétaires affectés au paiement desdits travaux formant le total ci-dessous mentionné.

Cours d'eau Rivière à Pat, branche 169

Nom du contribuable	Ferme Landrynoise inc.
Matricule	1695-02-0937
Longueur double en mètres	95.00
Coût	572.74\$
Numéro de lot	5 180 708

Cours d'eau Rivière à Pat, branche 173

Nom du contribuable	Ferme Sonnhalde Inc.
Matricule	1695-13-4858
Longueur double en mètres	205.00
Coût	677.00\$
Numéro de lot	5 180 639

Nom du contribuable	Ferme Chabert Inc.
Matricule	1695-35-2091
Longueur double en mètres	115.00
Coût	379.78\$
Numéro de lot	5 813 333

Cours d'eau Rivière à Pat, branche 174

Nom du contribuable	Ferme Sonnhalde Inc.
Matricule	1695-13-4858

Longueur double en mètres	308.00
Coût	523.88\$
Numéro de lot	5 180 639

Nom du contribuable	Ferme Chabert Inc.
Matricule	1695-35-2091
Longueur double en mètres	308
Coût	523.88\$
Numéro de lot	5 813 333

Total 100.00% 2 691.65\$

Les sommes dues en vertu de la présente répartition seront payables par chaque intéressé, au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Albert.

Donné à Saint-Albert, ce 2 mars 2020.

Suzanne Crête,
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-39 Offre de service pour la mise à l'étude sur la capacité résiduelle de la station d'épuration des eaux usées

Attendu que la municipalité a demandé une offre de service a EXP pour la mise à niveau du rapport de l'évaluation de la capacité résiduelle de traitement de la station d'épuration des eaux usées qui date de septembre 2016;

Attendu que pour mettre à niveau la station nous aurons besoin également de plans et devis ainsi que de faire une demande d'autorisation au Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

Voici l'offre de service de EXP :

Mise à jour de l'étude	7 500\$
Plans et devis correctifs	6 500\$
Demande d'autorisation	2 500\$
Total	16 500\$

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller :

D'accepter l'offre de service de EXP au coût de 16 500\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-40 Application du nouveau règlement provincial visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Attendu que le 3 mars 2020 les municipalités devront appliquer le nouveau règlement provincial sur leur territoire;

Attendu que la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens prévoit que les municipalités locales peuvent adopter des normes

plus sévères, mais que ces normes ne doivent pas être incompatibles avec le Règlement provincial;

Attendu que pour l'Application de cette Loi le conseil peut désigner un employé ou « organismes canin » aux fins de l'application du Règlement provincial;

Attendu que la municipalité de Saint-Albert a déjà une entente de service avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA) ;

Il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller :

Que le conseil désigne la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska pour l'application du Règlement Provincial;

Que la SPAA sera autorisée à émettre des constats d'infraction relativement à l'application du Règlement provincial.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-41 Étude d'infrastructure de chaussée : Rang 6 Petit, Rang 7 Petit et Rang 8

Attendu que la municipalité a demandé à EXP une offre de service concernant une étude d'infrastructure de chaussée pour les Rang 6 Petit, Rang 7 Petit et le rang 8;

Attendu que le résultat est le suivant;

Il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère :

D'accepter l'offre de service au coût de 19 500\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-42 Dépôt des états financiers 2019

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller :

Que les états financiers 2019 soient déposés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-43 Projets particuliers d'améliorations (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV)

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'améliorations (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, sur proposition de Monsieur Nicolas Labbé, conseiller et il est résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Albert approuve les dépenses d'un montant de 18 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-44 Demande de nettoyage dans le cours d'eau Bourgeois/Lefebvre branche Bergeron Hébert

Considérant l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

Considérant la demande d'intervention faite par Ferme Landrynoise inc., le 29 janvier 2020 pour le cours d'eau Bourgeois/Lefebvre branche Bergeron Hébert;

Considérant la problématique Mauvais écoulement des drains souterrains causé par l'accumulation de sédiments ;

Considérant la localisation des travaux sur les lots 5 182 296, 5 180 590, 5 182 297, 5 182 298, 5 182 299 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par Clément Paquet , la personne désignée par la municipalité de Saint-Albert suite à sa visite terrain;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Bourgeois/Lefebvre branche Bergeron Hébert;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Madame Diane Kirouac, et il est résolu à l'unanimité :

Que les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Albert appuient la demande d'intervention faite par M. Clément Paquet et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments;

Que l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau au mètre linéaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Monsieur Jean-Philippe Bibeau se retire des délibérations dans la décision concernant la Cession immobilière dans le cadre de la stabilisation d'un talus sur la rue Principale en faveur du MTQ car il pourrait y avoir un conflit d'intérêt.

2020-45 Cession immobilière dans le cadre de la stabilisation d'un talus sur la rue Principale

Considérant que dans le cadre de la stabilisation d'un talus longeant la rivière Nicolet, en bordure de la rue Principale, le Ministère des Transports du Québec, ci-après MTQ, souhaite se porter acquéreur de servitudes d'une superficie totalisant 3 515.5 m²,

suivant le plan d'acquisitions AA-6407-154-16-0063 préparé par Martine Lauzon a.g., en date du 2017-12-13. Les parcelles dudit plan se décrivent comme suit :

Parcelle n° 1, servitude de stabilisation des berges à établir, étant connu et désigné une partie du lot 5 181 395 du cadastre du Québec, faisant 1 997.6 m²;

Parcelle n° 4, servitude de stabilisation des berges à établir, étant connu et désigné comme une partie de la rivière Nicolet (territoire non-cadastré), faisant 790.1 m²;

Parcelle n° 6, servitude de travail à établir, étant connu et désigné comme une partie de la rivière Nicolet (territoire non-cadastré), faisant 727.8 m².

Conséquemment il est proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller :

Et

IL est résolu ce qui suit :

Le conseil municipal autorise Madame Suzanne Crête, directrice générale, à négocier et prendre entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Albert pour l'acquisition par le MTQ de servitudes d'une superficie totalisant 3 515.5 m², suivant le plan d'acquisitions AA-6407-154-16-0063 préparé par Martine Lauzon a.g., en date du 2017-12-13. Les parcelles dudit plan étant précédemment décrites. Le conseil municipal autorise le maire, le maire suppléant ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Albert, le choix de notaire et l'acte notarié ainsi que tout autre document nécessaire pour compléter l'objet de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-46 Avril mois de la Jonquille

Considérant que chaque année, plus de 55 000 Québécois(es) reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois(es);

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois(es) atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à

travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide le Québécois(es) à tisser des liens avec les autres et leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu come étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois(es) à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est, en conséquence proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Albert encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-47 Levée de la séance du 2 mars 2020

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la séance du 2 mars 2020 soit levée à 20h10.

Dominique Poulin, pro-maire

Suzanne Crête,
directrice-générale/secrétaire-
trésorière

Je, Dominique Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 3 mars 2020

Dominique Poulin, pro-maire